Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_015-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_015

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (8) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Commande publique - Traitement des flux en déchèteries - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente rappelle au Conseil communautaire que de l'Oust à Brocéliande a pour compétence la gestion de trois déchèteries : Carentoir, Ruffiac et Sérent.
Depuis le 13 juin 2022, la gestion des flux faisait l'objet d'un marché (M2207 Lots 1, 3,4 et 6). Ceux-ci arriveront à la fin de la durée du marché au 12 juin 2026.
Il est donc nécessaire de procéder à une consultation d'entreprises pour plusieurs prestations, sur 2 périodes :
- Période 1 d'une durée de 19 mois jusqu'au 31 décembre 2027
- Période 2 d'une durée de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2028.

Les prestations sont alloties de la façon suivante :
• Lot 1 : Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques (DDS) pour un montant maximum HT de :
Période 1 : 140 000 € HT
Période 2 : 100 000 € HT
Toute la durée : 240 000, 00 € HT

• Lot 2 : Location de caissons et traitement du gravats pour un montant maximum HT de :
Période 1 : 80 000 € HT
Période 2 : 55 000 € HT
Toute la durée : 135 000 € HT

• Lot 3 : Location de caissons et reprise des métaux
• Dépenses pour un montant maximum HT de :
• Période 1 : 40 000 € HT
• Période 2 : 30 000 € HT
Toute la durée : 70 000 € HT
• Recettes estimées :
• Période 1 : 75 000 € HT
• Période 2 : 53 000 € HT

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_015-DE

Toute la durée : 128 000,00 € HT

- Lot 4 : Collecte, reprise et reprise des batteries
  - Dépenses pour un montant maximum HT de :
    - Période 1 : 4 000 € HT
    - Période 2 : 3 500 € HT

      Toute la durée : 7 500 € HT
  - Recettes estimées :
    - Période 1 : 15 000 € HT
    - Période 2 : 10 000 € HT

      Toute la durée : 25 000,00 € HT

Elle précise que le montant prévisionnel maximum de la dépense s'élève à 452 500,00 € HT et de la recette s'élève à 153 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

Elle précise qu'il y a lieu de lancer une consultation des entreprises selon les modalités suivantes :
- consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis ;

Les critères suivants ont été retenus :

- Lots 1 – 2 :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	70 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 70
1	Valeur technique	30 /100	analysée au regard du cadre de réponse et des sous-critères suivants : - Consigne de tri et taux de refus : 10% - Continuité de service : 5% - Moyens humains : 5% - Démarche environnementale : 5% - Compte rendu d'exploitation : 5%

- Lot 3 - 4 :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	80 /100	Offre considérée / offre la mieux-disante x 80
1	Valeur technique	20 /100	analysée au regard du cadre de réponse et des sous-critères suivants : - Moyens humains et continuité de service : 10% - Consigne de tri et taux de refus : 5% - Compte rendu d'exploitation : 5%

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, d'attribuer le marché aux entreprises présentant l'offre la mieux-disante dans la limite des crédits inscrits au budget
-L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_015-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

